

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique,
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Avenant du 19 mai 2021 à la convention de délégation de gestion SDFI/SNA-CE du 21 décembre 2020 relative au pilotage et à l'exécution budgétaire pluriannuelle des projets d'investissements de la DSNA concernant le projet SYSAT Groupe 2 (Tranches 1 et 2)

NOR : TRAA2113975X

(Texte non paru au journal officiel)

ARTICLE 1er :

La convention de délégation de gestion SDFI/SNA-CE du 21 décembre 2020 relative au pilotage et à l'exécution budgétaire pluriannuelle des projets d'investissements de la DSNA concernant le projet SYSAT Groupe 2 (Tranches 1 et 2) et l'avenant du 22 février 2021 à la convention de délégation de gestion SDFI/SNA-CE du 21 décembre 2020 relative au pilotage et à l'exécution budgétaire pluriannuelle des projets d'investissements de la DSNA concernant le projet SYSAT Groupe 2 (Tranches 1 et 2) sont abrogés, en conformité avec l'article 5 de la convention précitée.

ARTICLE 2 :

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution du présent avenant qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait à Paris, le 19 mai 2021

Fait à Lyon, le 28 avril 2021

Le délégant

Le délégataire

M. Georges
Le directeur des services de la navigation
aérienne

S. Besse
Le chef de service de la navigation aérienne
Centre-Est